

Metz, le 9 septembre 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par :  
[gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr](mailto:gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr)

Tel : 03 87 34 83 50

**La responsable de l'unité police de l'eau**  
à

**Monsieur le Président**  
**Communauté de Communes de Cattenom et  
Environs**  
**2 Avenue du Général de Gaulle**  
**57570 CATTENOM**

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant la protection de berge sur le Dollbach à Halling - N°0057-2021-00467  
Recevabilité

**RÉF.** : Y:\1. Dossiers PE\Travaux sur cours d'eau\PUTTELANGE LES THIONVILLE\2021- Dossier Dollbach à Halling  
**P.J.** : 2

Monsieur le Président,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif à la protection d'une berge sur la commune de Puttelange-lès-Thionville pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 14 septembre 2021, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé.**

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté de prescriptions générales relatif à la rubrique 3120 ainsi que le récépissé qui annule et remplace le précédent.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Puttelange-lès-Thionville pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

  
Céline DELLINGER

Copie :  
Mairie de Puttelange-lès-Thionville